

LES ETRANGERS DANS LA COMMUNE

COLLOQUE AVEC LA PRESSE du 4 mai 1979

Embargo ..... 4 mai 1979  
12 h 00

LA RESPONSABILITE DES COMMUNES A L'EGARD DES ETRANGERS

Exposé introductif

de

M. Erwin FREIBURGHAUS, conseiller national,  
président central de l'Association des  
des communes suisses, Berne

\* \* \*

La proportion d'étrangers a toujours été et reste aujourd'hui encore très élevée en Suisse. Cela tient, d'une part, à la politique d'asile pratiquée par notre pays et, d'autre part, aux besoins de main-d'oeuvre de notre économie, en particulier de l'industrie et de la restauration. Vous connaissez les problèmes soulevés par la présence des étrangers, dont beaucoup ne sont toujours pas résolus.

L'étranger qui vient en Suisse y rencontre des structures sociales et politiques qui diffèrent fortement de celles de son pays d'origine. L'organisation de notre Etat, avec la répartition des compétences entre Confédération, cantons et communes, peut à première vue lui paraître compliquée. La superposition de services communaux, cantonaux et fédéraux n'est pas de nature à lui faciliter son adaptation au nouveau milieu. Cette adaptation exige du temps. Néanmoins, l'immi-

./.

gré constatera assez rapidement que les problèmes concrets auxquels il est confronté doivent être résolus avant tout dans sa commune de domicile. C'est en effet aux autorités communales qu'il doit s'annoncer, remettre ses papiers d'identité, payer ses impôts, etc.

Cela étant, on peut légitimement affirmer que le bien-être de l'étranger dépend dans une large mesure de l'attitude des autorités communales à son égard. Elles peuvent le mettre en confiance, le conseiller et l'aider à maîtriser les difficultés qui se présentent surtout au début de son séjour.

La tâche des autorités communales ne se limite toutefois pas au seul accueil. Il leur incombe aussi d'assurer à l'étranger tout au long de son séjour une aide sociale appropriée, ce qui ne va pas sans difficultés. L'étranger a en effet souvent de la peine à se familiariser avec nos us et coutumes. Sa manière de vivre n'est pas appréciée par tous les habitants de la commune. L'aide sociale, par trop intensive, n'est pas toujours bien comprise par l'étranger. Aussi les autorités communales se trouvent-elles parfois placées devant un dilemme. D'un côté, elles aimeraient faire davantage en faveur des étrangers; d'un autre côté, cette disponibilité peut se heurter à des oppositions.

Je crois pouvoir dire que la situation s'est améliorée au cours de ces dernières années. La compréhension mutuelle a gagné du terrain. Un certain nombre de formes d'aide sociale ont fait leur preuve. Cette évolution est avant tout due à l'action d'un grand nombre d'organisations de droit privé oeuvrant dans les cantons et les communes.

Permettez-moi d'insister sur un aspect particulier qui se pose en matière d'aide sociale. Ce n'est pas par hasard que j'ai parlé d'organisations de droit privé. Elles ont toujours joué et jouent encore un rôle très important dans la vie de beaucoup de communes. Ces dernières doivent assumer des tâches de plus en plus nombreuses et lourdes, la

tendance de la délégation des tâches du haut vers le bas s'étant accentuée au cours de ces dernières années. Aussi les communes ont-elles plus que jamais besoin de la collaboration d'institutions privées. Cela ne signifie toutefois pas qu'elles doivent confier l'aide sociale aux étrangers et leur intégration intégralement à l'initiative privée. Certaines de ces tâches ne peuvent être prises en charge que par les autorités.

Notre association est très heureuse du projet "LES ETRANGERS DANS LA COMMUNE" qui est rendu public aujourd'hui. Il contient des recommandations très pertinentes sur la manière d'aider et de conseiller les immigrants et de les associer aux affaires de la commune. Nous remercions la CFE de son initiative. Le manuel "LES ETRANGERS DANS LA COMMUNE" est conforme aux principes qui nous sont chers. En effet, il ne comporte pas de directives rigides au caractère plus ou moins contraignant. C'est simplement un catalogue de suggestions pratiques propres à faciliter la solution des problèmes que pose la présence des étrangers dans les communes.

Cette constatation est très importante car l'expérience montre qu'en Suisse les problèmes ne peuvent être résolus selon des schémas uniformes. Cela vaut également dans le domaine des étrangers. Le manuel "LES ETRANGERS DANS LA COMMUNE" a encore une autre grande qualité. Il est l'oeuvre d'une équipe de spécialistes parfaitement au courant des problèmes concrets, et est destiné à ceux qui travaillent au "front". Il ne contient pas de formules théoriques, mais un grand nombre de réponses à des questions pratiques. Aussi sommes-nous persuadés que ce manuel sera bien accueilli par les communes.

L'Association des communes suisses remercie la CFE, son secrétariat et les membres du groupe de travail ad hoc "Intégration sociale des étrangers dans les villes et les communes" de leur excellente réalisation. Notre association ne négligera aucun effort pour faire connaître cet ouvrage et lui

assurer une large diffusion. Nous ne doutons pas que la mise en pratique des recommandations de la commission aura pour effet d'améliorer sensiblement les relations entre Suisses et étrangers.

\* \* \*